

UN PROGRAMME D'AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS, LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET LES INVESTISSEURS

Les aides de l'OPAH ont pour objectif d'accompagner :

- La rénovation énergétique durable et performante : travaux d'isolation, changement de chaudière ou de mode de chauffage, ventilation, etc.
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie : adaptation de salles de bains, installation d'un monte-escalier, création d'unité de vie en rez-de-chaussée, etc.
- La réhabilitation des logements nécessitant des travaux importants de remise en conformité, occupés ou vacants : couverture, mise aux normes électriques, sanitaires, etc.
- La production d'une offre locative abordable de qualité.
- La revitalisation des centres-bourgs.

*Pour les propriétaires occupants, ces aides sont soumises à des conditions de ressources fixées par l'Anah.

+ **Financements complémentaires**
Caisses de retraites, CEE, Eco-PTZ...



Jusqu'à
50%
du montant
des travaux
financés !

Aides de l'Anah* majorées par :
la Communauté de communes,
les communes de Vic-sur-Cère,
Polminhac et Thiézac

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
CANTAL

SOLIHA Cantal est missionné par la Communauté de communes pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches tout au long de votre projet.

- 1** Information personnalisée sur les aides disponibles selon les travaux envisagés et la situation des porteurs de projets.
- 2** Pour les dossiers potentiellement éligibles, visite du logement ou de l'immeuble par un technicien.
- 3** Aide à la définition du programme de travaux et du plan de financement optimisé dans le cadre de l'OPAH et/ou auprès d'autres financeurs.
- 4** Constitution et dépôt des dossiers administratifs et des demandes de subventions en lien avec les partenaires de l'opération jusqu'au solde du dossier.

Pour + d'informations :

SOLIHA Cantal

9 Rue Aristide Briand 15000 Aurillac
04 71 48 32 00 / cantal@solihha.fr
www.cantal.solihha.fr

Permanences à Vic-sur-Cère et Raulhac
(sur rendez-vous)



Pour tous les projets, le début des travaux s'effectue suite à l'accord de l'ensemble des financeurs !

